

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 498

8 mars 2010

SOMMAIRE

ACTHOM Luxembourg	23858	JP Residential III S.à r.l.	23866
Afriport S.A.	23868	JP Residential II S.A.	23866
Amundi RE Property SICAV-FIS	23896	JP Residential VI S.à r.l.	23874
Balbo Investment Holding S.A.	23900	JP Residential V S.à r.l.	23866
Barley Investment Holding S.A.	23895	Maple Leaf Investments S.à r.l.	23864
Cadimmo Invest	23892	Memotech S.A.	23878
Celox S.A.	23874	Patron Eurosail S.à r.l.	23862
Clavelina Finance Sàrl	23864	ProLogis European Finance XV S.à r.l. ..	23868
CP Autochavannes S.à r.l.	23866	ProLogis European Holdings XV S.à r.l. ..	23871
Crystal Burgundy S.A.	23901	PSPEUR	23861
Diapason Gestion S.A.	23868	RAFK Associés SA	23858
Elise S.A.	23861	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l. ..	23883
Eval Holding S.A.	23893	Safari Luxco 2 S.A.	23901
Felicity Luxembourg III S.à r.l.	23864	SGAM AI Property SICAV - FIS	23896
Felicity Luxembourg II S.à r.l.	23864	Snow Peak S. à r.l.	23890
Felicity Luxembourg I S.à r.l.	23861	Société d'Investissement Porte de l'Etoile	
Garage Linden S.à r.l.	23858	23876
Germalux Investment I Sàrl	23874	Société Financière des Constructions "SO-	
Gottardo Equity Fund (Lux) Management		FICOSA" et Cie. S.C.A., société de ges-	
Company	23871	tion de patrimoine familial	23880
Grand Banquet S.A.	23891	Solferino (S.A.) N.V.	23876
HCA Switzerland GmbH	23887	Sprint Investments S.A.	23904
Hendrik Holding S.A.	23882	Tasmania Luxembourg S.à r.l.	23902
Icetek Holding S.A.	23879	Wellport Corporation S.à r.l.	23866
Inverness Investment Holding S.A.	23874		

ACTHOM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 144.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010022724/13.

(100018168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Garage Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 44, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 97.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE LINDEN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022751/12.

(100017931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

RAFK Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 151.021.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;
- 2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faiencerie;
- 3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher;
- 4.- K.F. FINANCE SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656.

ici représentée par son administrateur-délégué Kindy FRITSCH, employé privé, demeurant à Luxembourg, lui-même ici représenté par Angelo PRESTI, employé privé, demeurant à Capellen en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: RAFK Associés SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil

d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une discothèque avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique où si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi:

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de tous les administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon, vingt-cinq actions

2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 Octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, vingt-cinq actions	25
3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher, vingt-cinq actions	25
4.- K.F. FINANCE SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656, vingt-cinq actions	25
Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs

- 1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;
- 2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie;
- 3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher;
- 4.- Kinky FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean Pierre Sauvage.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

K.F. FIDUCIAIRE SA avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 143 688.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec, tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Réunion du conseil d'administration

A l'instant,

Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara, le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon, Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher, et Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean Pierre Sauvage., administrateurs de la société RAFK Associés SA avec siège social à L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2014, Angelo PRESTI, pré-qualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 14 JAN. 2010.

NE VARIETUR

Signé: Presti, Presti, Presti et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 20 janvier 2010. Relation: EAC/2010/832. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (Signé) Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 JAN. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010021195/154.

(100016358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Elise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010022755/11.

(100017780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.797.

Les comptes annuels au 28/02/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010022758/11.

(100017834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.483.

Les comptes annuels au 28/02/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010022759/11.

(100017830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Patron Eurosail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.172.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Capital L.P. III an English limited partnership formed and registered in the United Kingdom under number LP011860 represented by its General Partner Patron Capital G.P. III Limited, a Gibraltar Company whose registered office is situated at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, (the Sole Shareholder),

here represented by Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the actual sole partner of PATRON EUROSAIL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2262 of September 16, 2008.

- That the partner has taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the subscribed capital by an amount of EUR 25 (twenty-five euro) to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) up to EUR 12,525 (twelve thousand five hundred and twenty-five euro) by the issuing of one (1) additional share with a par value of EUR 25 (twenty-five euro), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Patron Capital L.P. III an English limited partnership formed and registered in the United Kingdom under number LP011860 represented by its General Partner Patron Capital G.P. III Limited, prenamed, duly represented, declare to subscribe to one (1) new share and to have it fully paid up by the conversion into capital of a part of an unquestionable and immediately payable shareholder's claim, available for the conversion into capital, against the company, to the extent of EUR 40,010,494.65 (forty million ten thousand four hundred and ninety-four euros and sixty-five cent).

The surplus between the nominal value of the share issued (EUR 25.-) and the total value of the contributions (EUR 40,010,494.65) shall be transferred to a share premium account of the corporation (EUR 40,010,469.65).

Proof of the existence and the value of the claim have been given to the undersigned notary by a balance sheet dated December 23, 2009 and a certificate issued by the managers of the Company dated December 23, 2009.

The said balance sheet and the certificate signed "*ne varietur*" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The partner decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525) divided into five hundred and one (501) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Third resolution

The partner decides to add the following paragraph to article 18 of the articles of association:

"The board of managers of the Company shall have the authority to make distributions to the shareholders taken from the share premium account of the Company, within the limits set forth by applicable law. The board of managers of the Company shall determine the terms and conditions of the distributions taken from the share premium account, and it shall in particular determine the amount to be paid, the payment date and the nature of the payment (i.e. in cash or in kind)."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Capital L.P. III, un limited partnership établi sous la loi du Royaume-Uni sous le numéro LP011860, représenté par son General Partner Patron Capital G.P. III Limited, une société de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, (l'Associé Unique),

ici représentée par Michael Vandeloise, avec adresse professionnelle à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société "PATRON EUROSAIL S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2262 du 16 septembre 2008.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 25 (vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.525.- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite Patron Capital L.P. III, un limited partnership établi sous la loi du Royaume-Uni sous le numéro LP011860, représenté par son General Partner Patron Capital G.P. III Limited, dûment représentée, déclare souscrire une (1) part sociale nouvelle et la libérer intégralement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associé à l'encontre de la société, d'un montant de EUR 40.010.494,65 (quarante millions dix mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-cinq cents).

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise (EUR 25.-) et la valeur totale de la créance apportée (EUR 40.010.494,65), sera transférée à un compte de prime d'émission de la société (EUR 40.010.469,65).

L'existence et la valeur de la créance ont été justifiées au notaire instrumentant par un bilan de la Société daté du 23 décembre 2009 et par un certificat de gérance du 23 décembre 2009.

Ledit bilan et le certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) divisé en cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Troisième résolution

L'associé décide de rajouter le paragraphe suivant à l'article 18 des statuts:

"Le conseil de gérance de la Société est autorisé à procéder à des distributions aux associés par prélèvement sur le compte prime d'émission, dans les limites fixées par la loi. Le conseil de gérance de la Société déterminera les conditions des distributions par prélèvement sur le compte prime d'émission et il déterminera en particulier les montants payés, la date de paiement et la nature de paiement (i.e. en espèces ou en nature)."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 6.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/240. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021695/116.

(100017045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

Les comptes annuels au 28/02/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010022760/11.

(100017826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Felicity Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.482.

Les comptes annuels au 28/02/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010022761/11.

(100017825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

**Maple Leaf Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Clavelina Finance Sàrl).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.979.

In the year two thousand ten, on the seventh of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a Company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"), here duly represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy delivered under private seal on January 7, 2010.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as said before, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Clavelina Finance S. à r.l. having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on May 23rd, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Number 1527, on June 19, 2008, and registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 138.979

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Maple Leaf Investments S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability company shall exist under the name Maple Leaf Investments S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., a Company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"), ici dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 janvier 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Clavelina Finance S. à r.l. avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1527 du 19 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138.979

Laquelle associée unique, agissant comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en Maple Leaf Investments S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de Maple Leaf Investments S.à r.l.""

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1590. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021293/74.

(100016379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

JP Residential II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.276.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010022763/11.

(100017822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.834.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010022764/11.

(100017819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

JP Residential V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.274.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010022765/11.

(100017818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

CP Autochavannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 129.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010022719/12.

(100018097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Wellport Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.766.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant en Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Wellport Private Foundation, ayant son siège social à Curaçao, 22-24, Castorweg (les Antilles néerlandaises), immatriculée au registre commercial de Curaçao (les Antilles néerlandaises) sous le numéro 4.712 ("Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, le 28 décembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'associé unique de Wellport Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.766, constituée sous les lois de Curaçao, les Antilles néerlandaises, ayant précédemment eu son siège social à Curaçao, 22-24, Castorweg (les Antilles néerlandaises) et ayant été immatriculée au registre commercial de Curaçao sous le numéro 60266, ayant transféré son siège social à Luxembourg et ayant changé sa nationalité suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1314 du 10th décembre 2003 (la "Société").

Le mandataire, agissant en sa qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (25.000 €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 €) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que le Mandataire déclare avoir une pleine connaissance des articles de incorporation et de la situation financière de la Société.

III. Que le Mandataire est le seul titulaire des Actions et que, en sa qualité de titulaire de ces Actions, il déclare explicitement dissoudre la Société.

IV. Que le Mandataire prend en charge tous les actifs et assume toutes les obligations de la Société dissoute connue ou inconnue à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est terminée sans préjudice de ce qu'il assume toutes ses obligations.

V. Que le registre des actionnaires de la Société dissoute a été annulé.

VI. Que le Mandataire déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice financier commencé le 1^{er} juillet 2009 et terminé en raison de la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que le Mandataire libère entièrement M. Paul de Haan, le seul gérant de la Société, pour l'exécution de ses fonctions jusqu'à la date du présent acte.

VIII. Que les registres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre l'anglais et le français, la version anglaise sera prévaloir.

Fait à Luxembourg, le jour précédemment mentionné.

Après avoir été lu à la partie comparante, qui est connue du notaire, par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son domicile, la partie comparante apparaissant signée avec le notaire, le présent acte original.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Mariya GADZHALOVA, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Wellport Private Foundation, ayant son siège social à Curaçao, 22-24, Castorweg (les Antilles néerlandaises), immatriculée au registre commercial de Curaçao (les Antilles néerlandaises) sous le numéro 4.712 ("Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, le 28 décembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'associé unique de Wellport Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.766, constituée sous les lois de Curaçao, les Antilles néerlandaises, ayant précédemment eu son siège social à Curaçao, 22-24, Castorweg (les Antilles néerlandaises) et ayant été immatriculée au registre commercial de Curaçao sous le numéro 60266, ayant transféré son siège social à Luxembourg et ayant changé sa nationalité suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1314 du 10th décembre 2003 (la "Société").

Le mandataire, agissant en sa qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (25.000 €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 €) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} juillet 2009 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Paul de Haan, le gérant unique de la Société, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: M. GADZHALOVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2010. Relation: EAC/2010/37. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010021733/88.

(100017098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010022720/12.

(100018115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

ProLogis European Finance XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010022721/12.

(100018135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de AFRIPORT S.A. (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B120947, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2283 du 7 décembre 2006;

les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1177 du 15 mai 2008,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 14 décembre 2009, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,- EUR), représenté par TROIS MILLE (3.000) actions rachetables de Classe A ("Actions de Classe A") et VINGT SEPT MILLE (27.000) actions rachetables de Classe B ("Actions de Classe B"), d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, entièrement libéré.

II.- Qu'en vertu de l'article six des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) qui sera divisé en DIX MILLE (10.000) actions de Classe A d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) et en QUATRE-VINGT-DIX MILLE (90.000) actions de Classe B d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,-EUR) chacune et qu'en vertu du même article six, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 14 décembre 2009, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,-EUR) en vue de porter le capital social souscrit au montant de SIX CENT MILLE EUROS (600.000,- EUR) par la création et l'émission de TROIS MILLE (3.000) nouvelles actions de Classe A d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune et par VINGT SEPT MILLE (27.000) nouvelles actions de Classe B d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 14 décembre 2009, a accepté la souscription de la totalité des TROIS MILLE (3.000) nouvelles actions de Classe A et VINGT SEPT MILLE (27.000) nouvelles actions de Classe B toutes d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, par les actionnaires existants, comme suit:

(i) les TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles de Classe A par FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WORLDWIDE, une société constituée et existant sous les lois de l'Allemagne, avec siège social à D-60647 Frankfurt/Main, Fraport AG, Frankfurt Airport, Building 664c (Allemagne);

(ii) les VINGT SEPT MILLE (27.000) actions nouvelles de Classe B par CONTRACT FLUGHAFEN KONZESSIONS GmbH, une société constituée et existant sous les lois de l'Allemagne, avec siège social à D-50935 Cologne, Dürener Strasse 350 (Allemagne).

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit de la Société est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (600.000,- EUR), représenté par SIX MILLE (6.000) actions rachetables de Classe A ("Actions de Classe A") et CINQUANTE QUATRE MILLE (54.000) actions rachetables de Classe B ("Actions de Classe B"), d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, entièrement libéré. Toutes les actions sont et resteront nominatives. Toute nouvelle action qui serait émise, directement ou indirectement, en faveur d'un détenteur d'actions de Classe A prendra la forme d'une action de Classe A. Toute nouvelle action qui serait émise, directement ou indirectement, en faveur d'un détenteur d'actions de Classe B prendra la forme d'une action de Classe B."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the twenty-fourth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of AFRIPORT S.A. (the "Company"), a public limited company (société anonyme), established and having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B120947, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 20, 2006 and published in the Memorial C number 2283 on December 7, 2006;

the Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, on April 17, 2008, published in the Memorial number 1177 on May 15, 2008,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on December 14th, 2009, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND (3,000) Class A redeemable shares ("Class A shares") and TWENTY SEVEN THOUSAND (27,000) Class B redeemable shares ("Class B shares") with a par value of TEN EURO (10.-EUR) each fully paid up.

II.- That pursuant to Article six of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) to be divided into TEN THOUSAND (10,000) Class A shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each and into NINETY THOUSAND (90,000) Class B shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each and that pursuant to the same Article six, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of December 14th, 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article six of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued share capital by an amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300,000.- EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of SIX HUNDRED THOUSAND EURO (600,000.- EUR) by the creation and issue of THREE THOUSAND (3,000) new Class A shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each and by TWENTY SEVEN THOUSAND (27,000) new Class B shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A and Class B shares.

IV.- That the Board of Directors of the Company, in its meeting of December 14th, 2009, has accepted the subscription of the total THREE THOUSAND (3,000) new Class A shares and TWENTY SEVEN THOUSAND (27,000) new Class B shares, all with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each, by the existing shareholders as follows:

(i) the THREE THOUSAND (3,000) new Class A shares by FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WORLDWIDE, a company incorporated and existing under the laws of Germany with registered office in D-60647 Frankfurt/Main, Fraport AG, Frankfurt Airport, Building 664c (Germany);

(ii) the TWENTY SEVEN THOUSAND (27,000) new Class B shares by CONTRACT FLUGHAFEN KONZESSIONS GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany with registered office in D-50935 Cologne, Dürener Strasse 350 (Germany).

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company, so that the total amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article five of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. (Paragraph one).** The subscribed capital of the Company is fixed at SIX HUNDRED THOUSAND EURO (600,000.- EUR) represented by SIX THOUSAND (6,000) Class A redeemable shares ("Class A shares") and FIFTY FOUR THOUSAND (54,000) Class B redeemable shares ("Class B shares") with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each fully paid up. All the shares are and will remain in a registered form. Any new shares issued from time to time, directly or indirectly, to a holder of Class A shares shall be Class A shares. Any new shares issued from time to time, directly or indirectly, to a holder of Class B shares shall be Class B shares."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Signé: TASKIRAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2010. Relation GRE/2010/63. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021300/144.

(100016410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

ProLogis European Holdings XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010022722/12.

(100018141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.718.

In the year two thousand and nine, on the twenty-one of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (the "Corporation"), a public limited company ("Société Anonyme" or "SA") with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 30, 2000, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 906 on December 22, 2000, which has been amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, on March 6, 2008 published in the Mémorial number 947 on April 17, 2008.

The meeting was opened at 2 p.m. under the chairmanship of Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie Berck, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Corporation and the resolutions on such items must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

III. Pursuant to the attendance list, two (2) shareholders, holding together two hundred (200) shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares of the Corporation, are present or represented.

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Corporation.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Corporation and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator BSI Luxembourg S.A., duly represented by Mr. Stuart Alexander.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Article 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may in particular accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Corporation.

He may also, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the person appearing, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the persons appearing, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 906 du 22 décembre 2000, lequel a été modifié en dernier lieu par un acte reçu par M^e Joseph Elvinger, prénommé, en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial, numéro 947 du 17 avril 2008.

L'assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président"),

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie Berck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents à l'assemblée ou dûment représentés en vertu de procuration, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Le quorum requis par la loi en ce qui concerne tous les points portés à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital souscrit de la Société et les résolutions sur ces points doivent être prises par un vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.

III. Il appert de la liste de présence que deux (2) actionnaires détenant ensemble deux cents (200) actions, c'est-à-dire cent pour cent pour cent des actions émises de la Société, sont présents ou représentés.

IV. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur BSI Luxembourg S.A., dûment représentée par M. Stuart Alexander.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut, en particulier, accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et par vote unanime.

Aucun point n'étant plus soumis à l'assemblée, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KEMP, M-L. MARTINET, N. BERCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58076. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021670/126.

(100016922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Celox S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010022723/12.

(100018149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.830.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010022766/11.

(100017817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Germalux Investment I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.088.

Les comptes annuels au 28/02/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010022767/11.

(100017815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Inverness Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 73.821.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Kristján Gíslason, company director, residing at Saevioarsundi 96, IS 104 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as "the principal", represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, 15 December 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 73 821, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 29 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number

268 of 8 April 2000, page 12833. The articles of association have been amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 30 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 390 of 29 May 2001, page 18700.

- that the corporate capital of the Company is set at FOUR MILLION ICELANDIC KRONA (ISK 4,000,000,-) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;
- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
- that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Kristján Gíslason, directeur de société, demeurant à Sævioarsundi 96, IS 104 Reykjavik (Islande), ci-après dénommé "le mandant"; dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73 821, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 268 du 8 avril 2000, page 12833. Les statuts de la Société furent modifiés suivant acte du notaire soussigné du 30 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 390 du 29 mai 2001, page 18700.

- que le capital social de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (4.000.000.- ISK) divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES islandaises (100.- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/189. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021657/94.

(100017550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Solferino (S.A.) N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.434.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Solferino (S.A.) N.V.

Représenté par Julien François

Administrateur

Référence de publication: 2010022769/13.

(100017803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENT PORTE DE L'ETOILE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de ROLLOVER S.A. suivant acte notarié en date du 29 août 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 77 de 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 5 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 189 de 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor ROCKENBROD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur René MORIS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gilles APEL, administrateur sociétés, avec adresse professionnelle à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffmann.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 1.469.013,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 1.500.000,- représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération en espèces de l'augmentation de capital.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Modification de l'objet social comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet, l'intermédiation, l'acquisition et la vente, la promotion, la réalisation, la mise en valeur, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière, s'y rattachant directement ou indirectement, que ce soit pour compte propre ou pour compte de tiers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra également investir, mettre en valeur et gérer tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation. La société pourra également consentir des garanties et nantir, mettre en gage, se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés, y compris des hypothèques, portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou ceux de toute autre société ou personne, que ce soit en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne. En outre, elle pourra conclure tout type de contrat de création, de développement, de distribution et de gestion en relation avec les activités décrites ci-dessus, le tout sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître utiles ou nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social." IV.- Que suite à la conversion en euros, le capital social est actuellement fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.469.013,31 (un million quatre cent soixante-neuf mille treize euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) sans émission d'actions nouvelles. Le capital de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) est ainsi représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital est entièrement libérée en espèces par l'actionnaire unique la société COVERLUX S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, ici représentée par deux de ses administrateurs savoir Monsieur Gilles APEL et Monsieur René MORIS, prénommés,

de sorte que la somme de somme de EUR 1.469.013,31 (un million quatre cent soixante-neuf mille treize euros et trente et un cents) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. "Le capital social est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 2. La société a pour objet, l'inter médiation, l'acquisition et la vente, la promotion, la réalisation, la mise en valeur, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière, s'y rattachant directement ou indirectement, que ce soit pour compte propre ou pour compte de tiers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra également investir, mettre en valeur et gérer tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation. La société pourra également consentir des garanties et nantir, mettre en gage, se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés, y compris des hypothèques, portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou ceux de toute autre société ou personne, que ce soit en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne. En outre, elle pourra conclure tout type de contrat de création, de développement, de distribution et de gestion en relation avec les activités décrites ci-dessus, le tout sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître utiles ou nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. ROCKENBROD, R. MORIS, G. APEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/228. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021685/118.

(100017013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Memotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010022770/12.

(100017799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Icetek Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.459.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Ingi Guojónsson, company director, residing at Bakkasmara 25, IS-200 Kopavogur (Iceland),
hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, 14 December 2009, which proxy, after having
been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with
this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "ICETEC HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a
avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under
number B 79 459, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 4 December
2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 525 of 12 July 2001,
page 25159. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at FOUR MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND ICELANDIC
KRONA (ISK 4,400,000,-) divided into forty-four thousand (44.000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICE-
LANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate
dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company,
including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of
the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's
former registered office;

- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request
of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall
prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this docu-
ment.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to
the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us,
the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Ingi Guojónsson, directeur de société, demeurant à Bakkasmara 25, IS-200 Kopavogur (Islande), ci-après
dénommé "le mandant"; dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "ICETEC HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79459, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 4 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 525 du 12 juillet 2001, page 25159. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT MILLE COURONNES ISLANDAISES (4.400.000,- ISK) divisé en quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/183. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021658/92.

(100017549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Société Financière des Constructions "SOFICOSA" et Cie. S.C.A., société de gestion de patrimoine familial, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.765.

L'an deux mille neuf. Le vingt trois décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions "Société Financière des Constructions "SOFICOSA" et Cie. S.C.A., société de gestion de patrimoine familial" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 5765, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo FUNCK, alors notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 novembre 1957, publié au Mémorial C numéro 96 du 31 décembre 1957, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 621 du 12 mars 2008.

Le capital social est fixé à un cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) divisé en cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (5.998) actions de commanditaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et deux (2) actions de commandités d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge à l'associé-gérant commandité et aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à l'associé-gérant commandité de la société, à savoir la société à responsabilité limitée Société Financière des Constructions "SOFICOSA" S.à r.l. et aux membres du conseil de surveillance, à savoir Mme Virginie DOHOGNE, Mme Mounira MEZIADI et M. Hugo FROMENT, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - LENTZ - ROZANSKI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2010. Relation GRE/2010/23. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010021688/70.

(100017546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Hendrik Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.236.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Fritz Hendrik Berndsen, company director, residing at Bjarmalandi 5, IS-108 Reykjavik (Iceland), hereafter referred to as "the principal", represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 07 December 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "HENDRIK HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 76 236, has been incorporated pursuant to a notarial deed by the undersigned notary, on 4 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 736 of 7 October 2000, page 35299. The articles of association have been amended to a notarial deed by the undersigned notary, on 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 687 of 28 August 2001, page 32966.

- that the corporate capital of the Company is set at EIGHTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ICELANDIC KRONA (ISK 18.780.000,-) divided into one hundred eighty-seven thousand eight hundred (187.800) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare, that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Fritz Hendrik Berndsen, directeur de société, demeurant à Bjarmalandi 5, IS-108 Reykjavik (Islande), ci-après dénommé "le mandant"; dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 07 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "HENDRIK HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76236, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 4 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 736 du 7 octobre 2001, page 35299. Les statuts de la Société furent modifiés suivant acte du notaire soussigné du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 687 du 28 août 2001, page 32966.

- que le capital social de la Société est fixé à DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE COURONNES ISLANDAISES (18.780.000,- ISK) divisé en cent quatre-vingt-sept mille huit cents (187.800) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/184. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021659/94.

(100017545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.187.694.125,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Randstad Holding Luxembourg S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B under number 138.753, incorporated by deed on the May 16, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1463, page 70182 on June 13, 2008, and have last been amended by a deed of Maître Jean-Jospeh Elvinger of December 11, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 764, page 36636 on April 8, 2009.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 87,507,763 (eighty-seven million five hundred and seven thousand seven hundred and sixty-three) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50) so as to raise it from its present amount of two billion one hundred eighty-seven million six hundred ninety-four thousand seventy-five euro (EUR 2,187,694,075) to two billion one hundred eighty-seven million six hundred ninety-four thousand one hundred twenty-five euro (EUR 2,187,694,125) by the issue of two (2) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, together with a share premium amounting to thirteen million four thousand five hundred fifty-seven euro and twenty-five cents (EUR 13,004,557.25), by contribution in kind.

2. Subscription and payments by Randstad Group Luxembourg S.à r.l. of thirteen million four thousand six hundred and seven euro twenty-five cents (EUR 13,004,607.25) by way of a contribution in kind.

3. Amendment of the Article 8 of the Company's share capital of association in order to give it the following content

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at two billion one hundred eighty-seven million six hundred ninety-four thousand one hundred twenty-five euro (EUR 2,187,694,125) represented by eighty-seven million five hundred and seven thousand seven hundred and sixty-five (87,507,765) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each".

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50) so as to raise it from its present amount of two billion one hundred eighty-seven million six hundred ninety-four thousand seventy-five euro (EUR 2,187,694,075) to two billion one hundred eighty-seven million six hundred ninety-four thousand one hundred twenty-five euro (EUR 2,187,694,125) by the issue of two (2) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, together with a share premium amounting to thirteen million four thousand five hundred fifty-seven euro and twenty-five cents (EUR 13,004,557.25) so as to raise it from its current amount of two hundred forty-four million seven hundred fifty-four thousand one hundred four euro (EUR 244,754,104) to two hundred fifty-seven million seven hundred fifty-eight thousand six hundred sixty-one euro and twenty-five cents (EUR 257,758,661.25), fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim amounting to thirteen million four thousand six hundred and seven euro twenty-five cents (EUR 13,004,607.25) held by Randstad Group Luxembourg S.à r.l..

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the share premium by Randstad Group Luxembourg S.à r.l, a limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register at Section B under number 138.754.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Régis Galiotto prenamed, by virtue of a proxy being here annexed which declared to subscribe to the new shares and to fully paid them together with the share premium by irrevocable waiver of its claims existing against the Company Randstad Holding Luxembourg S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of valuation signed by the managers of the Luxembourg Company and by a certificate of valuation signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription payment.

Third resolution:

Pursuant to the above capital increase, the Sole Shareholder resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at two billion one hundred eighty-seven million six hundred ninety-four thousand one hundred twenty-five euro (EUR 2,187,694,125) represented by eighty-seven million five hundred and seven thousand seven hundred and sixty-five (87,507,765) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each".

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its share premium increase, have been estimated at about EUR 5,000.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Randstad Holding Luxembourg S.à.r.l.", ayant son siège social à 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.753, constituée suivant acte reçu le 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1463, page 70182 du 13 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte exécuté par Maître Joseph Elvinger en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 764, page 36636 du 8 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 87.507.763 (quatre-vingt sept millions cinq cent sept mille sept cent soixante trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social pour un montant de cinquante euros (EUR 50), afin de le porter de son montant actuel de deux milliards cent quatre vingt sept millions six cent quatre-vingt quatorze mille soixante quinze euros (EUR 2.187.694.075) à deux milliards cent quatre vingt sept millions six cent quatre-vingt quatorze mille cent vingt cinq euros (EUR 2.187.694.125) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), avec une prime d'émission d'un montant de treize millions quatre cent mille cinq cent cinquante-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 13.004.557,25), par voie d'apport en nature;

2.- Souscription et paiement par Randstad Group Luxembourg S.à r.l. de treize millions quatre cent mille six cent sept euros et vingt-cinq cents (EUR 13.004.607,25) par un apport en nature

3.- Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à deux milliards cent quatre vingt sept millions six cent quatre-vingt quatorze mille cent vingt cinq euros (EUR 2.187.694.125), représenté par quatre vingt sept millions cinq cent sept mille sept cent soixante-cinq (87.507.765) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de cinquante euros (EUR 50), afin de le porter de son montant actuel de deux milliards cent quatre vingt sept millions six cent quatre-vingt quatorze mille soixante quinze euros (EUR 2.187.694.075) à deux milliards cent quatre vingt sept millions six cent quatre-vingt quatorze mille cent vingt cinq euros (EUR 2.187.694.125) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), avec une prime d'émission d'un montant de treize millions quatre cent mille cinq cent cinquante-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 13.004.557,25), afin de la porter de son montant actuel de deux cent quarante-quatre millions sept cent cinquante-quatre mille cent quatre (EUR 244.754.104) à un montant de deux cent cinquante-sept millions sept cent cinquante-huit mille six cent soixante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 257.758.661,25), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de treize millions quatre cent mille six cent sept euros et vingt-cinq cents (EUR 13.004.607,25), détenue par Randstad Group Luxembourg S.à r.l.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des parts nouvelles et de la prime d'émission par Randstad Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 138.754.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté par Régis Galiotto prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales et libérer ensemble avec la prime d'émission intégralement, par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société Randstad Holding Luxembourg S.à r.l..

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapporté au notaire instrumentant par la production d'un certificat d'évaluation de la créance signé par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à deux milliards cent quatre vingt sept millions six cent quatre-vingt quatorze mille cent vingt cinq euros (EUR 2.187.694.125), représenté par quatre vingt sept millions cinq cent sept mille sept cent soixante-cinq (87.507.765) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 5.000,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/442. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/10.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022275/176.

(100017673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

In the year two thousand and nine,
on the eighteenth day of December,

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- HCA Switzerland Finance GmbH, a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zurich and registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH.660.1.219.999-6;

- HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP");

both herer represented by Me Michael Jonas, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 17 December 2009, the said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing parties are the sole shareholders of the Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) HCA Switzerland GmbH, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007 and whose registered seat has been transferred from Gibraltar to Luxembourg with effect as from 1 October 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary of 1 October 2007, published in the Memorial C number 2767 of 30 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-133.083. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 28 September 2009, published in the Memorial C number 2076 of 22 October 2009.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of seventy-three euro (EUR 73.-) so as to raise it from its present amount of twenty-six thousand one hundred twenty-six euro (EUR 26,126.-) represented by twenty-six thousand one hundred twenty-six (26,126) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty-six thousand one hundred ninety-nine euro (EUR 26,199.-) represented by twenty-six thousand one hundred ninety-nine (26,199) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue seventy-three (73) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these seventy-three (73) new shares by HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP") and to accept payment in full for such new shares, with an aggregate share premium of three million thirty-three thousand three hundred nineteen euro (EUR 3,033,319.-), by a contribution in kind consisting in a receivable held by HCA International Finance LLP against HCA Inc. and having an aggregate value of three million thirty-three thousand three hundred ninety-two euro (EUR 3,033,392.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of seventy-three euro (EUR 73.-) so as to raise it from its present amount of twenty-six thousand one hundred twenty-six euro (EUR 26,126.-) represented by twenty-six thousand one hundred twenty-six (26,126) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty-six thousand one hundred ninety-nine euro (EUR 26,199.-) represented by twenty-six thousand one hundred ninety-nine (26,199) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue seventy-three (73) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Me Michael Jonas, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of HCA International Finance LLP, aforementioned (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given on December 2009, and declared to subscribe for the seventy-three (73) new shares and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of seventy-three euro (EUR 73.-), together with a share premium of three million thirty-three thousand three hundred nineteen euro (EUR 3,033,319.-), by a contribution in kind consisting in a receivable held by HCA International Finance LLP against HCA Inc. (the "Contribution"), having an aggregate value of three million thirty-three thousand three hundred ninety-two euro (EUR 3,033,392.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report of December 2009, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report has been presented to the general meeting.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolve to accept the said subscription and payment and to allot the seventy-three (73) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Corporate Capital. (Paragraph 1). "The subscribed capital of the Company is set at twenty-six thousand one hundred ninety-nine euro (EUR 26,199.-) represented by twenty-six thousand one hundred ninety-nine (26,199) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendneun,
am achtzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

- HCA Switzerland Finance GmbH, eine nach dem schweizerischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich, Schweiz, eingetragen im Schweizer Handelsregister unter CH.660.1.219.999-6;

- HCA International Finance LLP, ein limited liability partnership im US-Bundesstaat Delaware registriert, mit Sitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika („HCA International Finance LLP“);

beide hier vertreten durch Me Michael Jonas, avocat, mit Anschrift in Luxemburg, kraft zweier, am 17. Dezember 2009 erteilten Vollmachten.

Die vorgenannte Vollmachten, welche nachdem sie ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt.

Die vorgenannt Erschienenen, zusammen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der HCA Switzerland GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg

(die „Gesellschaft“) welche nach den Gesetzen von Gibraltar am 27. Juli 2007 gegründet wurde und deren Gesellschaftssitz von Gibraltar nach Luxemburg mit Effekt zum 1. Oktober 2007 verlegt wurde, gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 1. Oktober 2007 und im Memorial C unter Nummer 2767 am 30. November 2007 veröffentlicht wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.083. Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 28. September 2009 geändert, im Memorial C unter Nummer 2076 am 22. Oktober 2009 veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von dreiundsiebzig Euro (EUR 73,-), um das bestehende Kapital von sechsundzwanzigtausendeinhundertsechszwanzig Euro (EUR 26.126,-), aufgeteilt in sechsundzwanzigtausendeinhundertsechszwanzig (26.126) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf sechsundzwanzigtausendeinhundertneundneunzig Euro (EUR 26.199,-), aufgeteilt in sechsundzwanzigtausendeinhundertneundneunzig (26.199) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von dreiundsiebzig (73) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

3. Annahme der Zeichnung der dreiundsiebzig (73) neuen Gesellschaftsanteile durch HCA International Finance LLP, eine limited liability partnership eingetragen im US-Bundesstaat Delaware und mit Hauptgeschäftssitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika („HCA International Finance LLP“) und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von drei Millionen dreiunddreißigtausenddreihundertneunzehn Euro (EUR 3.033.319,-) durch eine Sacheinlage bestehend in einer von HCA International Finance LLP gegenüber HCA Inc. gehaltenen Schuldforderung und die einen Gesamtwert von drei Millionen dreiunddreißigtausenddreihundertzweiundneunzig Euro (EUR 3.033.392,-) hat.

4. Neufassung des Artikels 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages um die Kapitalerhöhung wiederzuspiegeln.

5. Verschiedenes.

Die vorgenannt Erschienenen forderten daraufhin den amtierenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von dreiundsiebzig Euro (EUR 73,-) auf, um das bestehende Kapital von sechsundzwanzigtausend-einhundertsechszwanzig Euro (EUR 26.126,-), aufgeteilt in sechsund-zwanzigtausendeinhundertsechszwanzig (26.126) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR1,-) auf sechsundzwanzigtausendeinhundertneundneunzig Euro (EUR 26.199,-), aufgeteilt in sechsundzwanzigtausendeinhundertneundneunzig (26.199) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von dreiundsiebzig (73) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

Dritter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Me Michael Jonas, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Fähigkeit als zugelassener Vertreter der HCA International Finance LLP, zuvor erwähnt (der „Einzahler“), gemäß einer Vertretungsmacht vom Dezember 2009 und erklärte die Zeichnung von dreiundsiebzig (73) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von dreiundsiebzig Euro (EUR 73,-) sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von drei Millionen dreiunddreißigtausenddreihundertneunzehn Euro (EUR 3.033.319,-) durch eine Sachkapitaleinlage, die durch Einbringung der von HCA LLP gegenüber HCA Inc. gehaltenen Schuldforderung (die „Sacheinlage“), die einen Gesamtwert von drei Millionen dreiunddreißigtausendzweiundneunzig Euro (EUR 3.033.392,-) hat.

Die Einzahlerin, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage auch frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und, dass es keine Hinderungsgründe für eine Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Beweis des Eigentums an der Sacheinlage durch die Einzahlerin wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem gesonderten Bericht vom Dezember 2009 festgehalten und wurden durch die befugten Personen der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht der Gesellschafterversammlung vorgelegt wurde.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung zu akzeptieren und der Einzahlerin dreiundsiebzig (73) neue Gesellschaftsanteile zu gewähren.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, den ersten Absatz des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

Art. 5. Stammkapital. (Absatz 1). „Das Gesellschaftskapital beträgt sechsundzwanzigtausendeinhundertneundneunzig Euro (EUR 26.199,-), aufgeteilt in sechsundzwanzigtausendeinhundertneundneunzig (26.199) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), alle voll eingezahlt.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf zweitausendsiebenhundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. Dezember 2009. Relation: EAC/2009/16144. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021661/184.

(100017079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Snow Peak S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.028.

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SNOW PEAK S.à r.l., en date du 11 décembre 2009, documentée par acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision de l'associé de la société SNOW PEAK S.à r.l. du 11 décembre 2009, siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie à 20121 Milano, Via Senato, 12 et l'associé a changé la dénomination de la société en SNOW PEAK SRL., et a approuvé les nouveaux statuts de la Société, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un extrait du Registre de commerce de Milan ("Camera di Commercio Industria, Artigianato et Agricoltura di Milano") dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2009 sont devenues effectives avec effet au 29 décembre 2009 (date d'inscription en Italie).

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société SNOW PEAK S.à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010022284/32.

(100018209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Grand Banquet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 110.031.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "CROSS VENTURES HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61815,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter le suivant:

a) Que la société anonyme "GRAND BANQUET S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110031, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 8 décembre 2005.

b) Que le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2010. Relation GRE/2010/43. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010021665/63.

(100017332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Cadimmo Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 128.282.

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CADIMMO INVEST", (matr. 2007 2214 545), ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 7, route de Mamach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.282,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1468, du 17 juillet 2007, modifiée suivante acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 30 janvier 2008.

La séance est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Mademoiselle Véronique FINK, née le 29 décembre 1983 à Malmedy (B), demeurant à B-4960 Malmedy, 6, rue des Princes-Abbés;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet:

1. Transfert du siège social de la société de L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, vers L-9227 Diekirch, 50, Esplanade et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Clervaux vers L-9227 Diekirch, 50, Esplanade et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

23893

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. FINK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2010. DIE/2010/641. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 2 février 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010021202/56.

(100016701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Eval Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.714.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Olafur Dadason, company director, residing at Silungakvisl 31, IS-110 Reykjavik (Iceland),
hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 15 December 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "EVAL HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 75 714, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 24 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 641 of 08 September 2000, page 20722. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 26 March 2001, published in the Mémorial on 25 October 2001, number 921 and page 44206.

- that the corporate capital of the Company is set at NINE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND ICELANDIC KRONA (ISK 9,500,000.-) divided into ninety-five thousand (95.000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Olafur Dadason, directeur de société, demeurant à Silungakvisl 31, IS 110 Reykjavik (Islande),

ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "EVAL HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 714, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 641 du 08 septembre 2000, page 30722;

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial le 25 octobre 2001, sous le numéro 921 et page 44206;

- que le capital social de la Société est fixé à NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE COURONNES ISLANDAISES (9.500.000,- ISK) divisé en quatre-vingt-quinze mille (95.000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/178. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021678/97.

(100017512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Barley Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.014.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Gylfi Ómar Héoinsson, company director, residing at Birkihlí 18, IS 105 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "BARLEY INVESTMENT HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 80.014, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 18 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 636 of 14 August 2001, page 30550. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 30 December 2004, published in the Mémorial on 26 May 2005, number 495 and page 23744;

- that the corporate capital of the Company is set at TWENTY-ONE MILLION ICELANDIC KRONA (ISK 21.000.000,-) divided into twenty-one thousand (21.000) shares with a par value of ONE THOUSAND ICELANDIC KRONA (1.000.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Gylfi Ómar Héoinsson, directeur de société, demeurant à Birkihlíó 18, IS 105 Reykjavík (Islande),
ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy,
ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "BARLEY INVESTMENT HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.014, a été constituée suivant acte notarié daté du 18 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 637 du 14 août 2001, page 30550.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial le 26 mai 2005, sous le numéro 495 et page 23744;

- que le capital social de la Société est fixé à VINGT ET UN MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (21.000.000,- ISK) divisé en vingt et un mille (21.000) actions d'une valeur nominale de MILLE COURONNES ISLANDAISES (1.000,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/176. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021679/96.

(100017476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Amundi RE Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. SGAM AI Property SICAV - FIS).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.885.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of SGAM AI PROPERTY SICAV-FIS, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.885, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on July 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1782 of August 23, 2007 (the "Company").

The Meeting was opened at 2 p.m. under the chairmanship of Ms Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Martinet, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Nathalie Berck; lawyer, residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the denomination of the Company from SGAM AI Property SICAV-FIS to Amundi RE Property SICAV-FIS and subsequent amendment of article 1 "Name" of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), which will read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital established as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "Amundi RE Property SICAV-FIS" (hereinafter the "Company")."

2. Addition of a sentence at the end of the first paragraph of article 2 "Registered Office" of the Articles which reads as follows:

"The registered office of the Company may be transferred within the city of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company."

3. Amendment of article 12 "Calculation of Net Asset Value per Share", paragraph 4 of the Articles which reads as follows:

"The value of the assets and liabilities of the Company is generally determined in accordance with IFRS and applicable Luxembourg laws and regulations. The value of such assets and liabilities shall further be determined by applying INREV Net Asset Value Calculation Principles for the NAV of Non-Listed Real Estate Funds."

4. Effectiveness of the resolutions to be taken in respect of items 1 to 3 above.

5. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. All the shares being registered shares, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on December 10, 2009.

V. Pursuant to the attendance list 6,300 shares out of 9,350 shares in circulation are present or represented.

VI. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to amend the denomination of the Company from SGAM AI PROPERTY SICAV-FIS to Amundi RE Property SICAV-FIS and to amend subsequently article 1 "Name" of the Articles, which will read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital established as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "Amundi RE Property SICAV-FIS" (hereinafter the "Company")."

Second resolution

The Meeting decides to add a sentence at the end of the first paragraph of article 2 "Registered Office" of the Articles which reads as follows:

"The registered office of the Company may be transferred within the city of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company."

Third resolution

The Meeting decides to amend article 12 "Calculation of Net Asset Value per Share" paragraph 4 of the Articles which reads as follows:

"The value of the assets and liabilities of the Company is generally determined in accordance with IFRS and applicable Luxembourg laws and regulations. The value of such assets and liabilities shall further be determined by applying INREV Net Asset Value Calculation Principles for the NAV of Non-Listed Real Estate Funds."

Fourth resolution

The Meeting decides that the above resolutions will take effect as at 31 December 2009 provided that all approvals and consents from the foreign regulatory and governmental authorities as well as of the foreign tax and antitrust authorities have been obtained, failing which the present Meeting will have to be reconvened at a later date.

The resolutions have been taken at the unanimity of the votes validly cast.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de SGAM AI PROPERTY SICAV-FIS, une société anonyme (la "Société"), sous forme de société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.885, constituée suivant acte reçu par le soussigné notaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 23 août 2007, numéro 1782 (la "Société").

L'Assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Berck, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société de SGAM AI Property SICAV-FIS en Amundi RE Property SICAV-FIS et modification subséquente de l'article 1 "Dénomination" des statuts de la Société (les "Statuts"), lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est créé par les présents Statuts entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Amundi RE Property SICAV-FIS" (ci-après la "Société")."

2. Ajout d'une phrase à la fin du premier paragraphe de l'article 2

"Siège Social" des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société."

3. Modification de l'article 12 "Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action" alinéa 4 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"La valeur des actifs et du passif de la Société sera généralement déterminée en accord avec IFRS et les lois et réglementations luxembourgeoises applicables. La valeur de ces actifs et passifs sera en outre déterminée en appliquant les principes d'INREV pour le calcul de la valeur nette d'inventaire des fonds immobiliers non-cotés."

4. Prise d'effet des résolutions à prendre en vertu des points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée est d'au moins cinquante pour cent du capital pour les points portés à l'ordre du jour et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV. Toutes les actions étant nominatives, des convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 10 décembre 2009.

Qu'il apparaît de la liste de présence de la Société que 6.300 actions sur les 9.350 actions en circulation, sont présents ou représentés.

VI. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée prend les résolutions uniques suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de SGAM AI Property SICAV-FIS en Amundi RE Property SICAV-FIS et de modifier subséquemment l'article 1 "Dénomination" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est créé par les présents Statuts entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Amundi RE Property SICAV-FIS" (ci-après la "Société").".

Seconde résolution

L'assemblée décide d'ajouter une phrase à la fin du premier paragraphe de l'article 2 "Siège Social" des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société.".

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 "Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action" alinéa 4 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"La valeur des actifs et du passif de la Société sera généralement déterminée en accord avec IFRS et les lois et réglementations luxembourgeoises applicables. La valeur de ces actifs et passifs sera en outre déterminée en appliquant les principes d'INREV pour le calcul de la valeur nette d'inventaire des fonds immobiliers non-cotés.".

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les résolutions ci-dessus prendront effet au 31 décembre 2009 pourvu que tous les accords et consentements des autorités de surveillance et gouvernementales étrangères ainsi que des autorités fiscales et anti-trust étrangères ont été obtenus; si tel n'est pas le cas, la présente assemblée devra être reconvoquée à une date ultérieure.

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix valablement exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: M. KEMP, M.-L. MARTINET, N. BERCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/250. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021686/174.

(100017063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Balbo Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.638.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Baldur Bjarnason, company director, residing at Klapparstig 1, IS 101 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 15 December 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "BALBO INVESTMENT HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 78 638, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 13 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 342 of 10 May 2001, page 16 383. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at FOUR MILLION ICELANDIC KRONA (ISK 4,000,000.-) divided into forty thousand (40.000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Baldur Bjarnason, directeur de société, demeurant à Klapparstig 1, IS 101 Reykjavik (Islande),

ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "BALBO INVESTIRENT HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78 638, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 342 du 10 mai 2001, page 16383

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (4.000.000,- ISK) divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/173. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021680/95.

(100017467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Safari Luxco 2 S.A., Société Anonyme,

(anc. Crystal Burgundy S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.062.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57450 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010022713/13.

(100017927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Tasmania Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.115.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"DUBAI INTERNATIONAL CAPITAL L.L.C.", a limited liability company incorporated in the Emirate of Dubai, governed by the Federal Law N°8 of 1984 concerning Commercial Companies as amended, registered with the commercial registry of the United Arab Emirates under number 69184, with registered office at Emirates Towers, 43rd Floor, Dubai, United Arab Emirates,

here represented by Mr Vincent GOY, company director, with professional address at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the single member and owner of all the five hundred (500) shares representing the entirety of the issued capital of "TASMANIA LUXEMBOURG, S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a private limited company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.115 and incorporated pursuant to a notarial deed on March 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 783 of August 5, 2005. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on June 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2191 of October 4, 2007.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole issued capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The single member RESOLVED to increase the issued capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling (GBP 3,996.-) so as to raise it from its present amount of nine thousand Pounds Sterling (GBP 9,000.-) to an amount of twelve thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling (GBP 12,996.-) by the issue of two hundred and twenty-two shares (222) with a nominal value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-).

The two hundred and twenty-two (222) New Shares have been subscribed by "DUBAI INTERNATIONAL CAPITAL L.L.C.", prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of three thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling (GBP 3,996.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling (GBP 12,996.-) divided into seven hundred and twenty-two (722) shares. Each issued share has a nominal value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) and is fully paid up."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"DUBAI INTERNATIONAL CAPITAL L.L.C.", une société à responsabilité limitée ("limited liability company") constituée dans l'Émirat de Dubai, régie par la Loi Fédérale 78 de 1984 concernant les Sociétés Commerciales telle que modifiée, inscrite au registre du commerce des Émirats Arabes Unis sous le numéro 69184, ayant son siège social à Emirates Towers, 43rd Floor, Dubai, Émirats Arabes Unis,

ici représentée par Monsieur Vincent GOY, directeur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique et le propriétaire de toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital émis de TASMANIA LUXEMBOURG, S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 107.115 et constituée suivant acte notarié en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 783 du 5 août 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2191 du 4 octobre 2007.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital émis de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DÉCIDE d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de trois mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (GBP 3.996,-) afin de le porter de son montant actuel de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) à un montant de douze mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (GBP 12.996,-) par la création et l'émission de deux cent vingt-deux (222) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-).

Les deux cent vingt-deux (222) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "DUBAI INTERNATIONAL CAPITAL L.L.C.", prénommée, payées par un apport en numéraire d'un montant de trois mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (GBP 3.996,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (GBP 12.996,-) représenté par sept cent vingt-deux (722) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) et est entièrement libérée."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. GOY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16170. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021683/100.

(100017225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Sprint Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.576.

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SPRINT INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 75576, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 603 du 24 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2010. LAC/2010/5003. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022321/50.

(100017865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.